

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du 29-05-2014, 18hr30, au complexe municipal (2^{ème} étage), 27, rue des Érables, sous la présidence de Madame Lise Grenier, maire suppléant.

Sont aussi présents :

Desjardins	Johanne	Conseillère	Siège #02
Moreau	Nicole	Conseillère	Siège #05
Girard	Catherine	Conseillère	Siège #06

Cindy D'Amours Imbeault, technicienne de bureau, est aussi présente.

1. Ouverture de la séance

Madame Lise Grenier, maire suppléant, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

Res : 2014-076

2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que :
L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. 2014-077

3. Projet "Réfection du toit de la "Cokerie" présenté dans le cadre de du programme "D'Initiative d'Investissement Local"

ATTENDU QUE : La Municipalité de Franquelin désire présenter un projet dans le cadre du Programme D'Initiative d'Investissement Local;

ATTENDU QUE : Ce projet d'un coût total de 23 692.16\$, selon soumission Construction Nicolas Avoine, jointe à cette résolution, consiste en la réfection du toit de la "Cokerie" du Centre Régional d'Interprétation de la Vie en Forêt de Franquelin;

ATTENDU QUE : Ce projet est recevable et la Municipalité admissible à 50% des coûts du projet dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE : Un montant a été alloué dans le cadre du PMVI et constituera la part municipale de ce projet, soit 11 846\$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu:

Que : La Municipalité mandate Mme Johanne Desjardins afin que celle-ci présente le dit projet auprès des instances concernées;

Que : Madame Johanne Desjardins, conseillère, soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Franquelin, tout documents relatifs à ce projet;

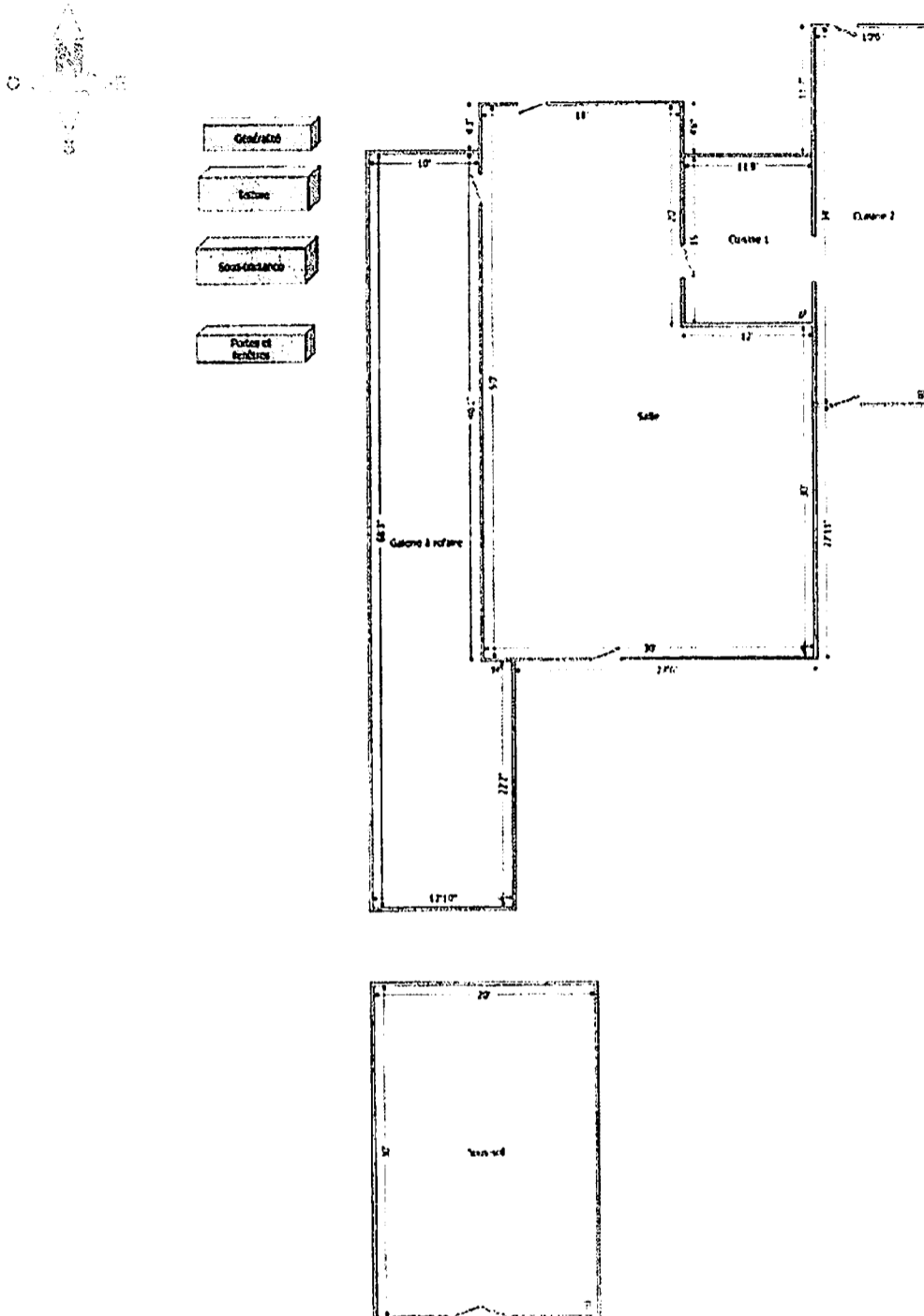
Que : Monsieur Michel Lévesque, maire, soit et est nommé responsable de la gouvernance et de logistique de ce projet;

Que : Un montant de 11 846\$ provenant des fonds obtenus dans le cadre du PMVI soient et sont appliqués à la mise de fonds municipale de ce projet;

Adoptée à l'unanimité



Plan d'étage:





Construction Nicolas Avoine

185 Granier,
Pointe-Label, Quebec
G0H 1N0

Description	Quantité	Prix unitaire	Par	Coût total
DEVIS: Structure (Construction Nicolas Avoine)		Réclamation #Village Forestiers d'Antan, Johanne Desjardins		
En cours				
PLAN D'ÉTAGE: Plan d'étage				
Toiture				
1 Fournir et installer nouveau toit (cuisine)	1	\$12,361.00	U	\$12,361.00
<input type="checkbox"/> Inclu ferme de toit, aspenite, bardeaux BP, fermé frise et pignon, noue galvanisé, main d oeuvre.				
<input type="checkbox"/> Aucun soffit, fascia de calculé				
2 Fournir et installer - Soffit / Fascia aluminium blanc	1	\$2,600.00	U	\$2,600.00
Toiture - Sous-total				\$14,961.00
Généralité				
3 Conteneur / rebuts	1	\$800.00	U	\$800.00
4 Frais de livraison des matériaux	1	\$80.00	U	\$80.00
5 Frais de déplacement total	1	\$2,000.00	U	\$2,000.00
<input type="checkbox"/> Inclu, travailleurs, camion, km, essence				
Généralité - Sous-total				\$2,880.00
Plan d'étage - Sous-total				\$17,841.00



Construction Nicolas Avoine

185 Granier,
Pointe-Lebel, Quebec
G0H 1N0

DEVIS: Structure (Construction Nicolas Avoine)		Réclamation #Village Forestiers d'Antan, Johanne Desjardins
En cours		
Total matériaux:		\$1,746.67
Total main-d'oeuvre:		\$13,227.67
Total équipement:		\$2,866.66
Sous-total:		\$17,841.00
Ajouter 5,00% en administration:		\$892.05
Sous-total:		\$18,733.05
Ajouter 10,00% en profit:		\$1,873.31
Sous-total:		\$20,606.36
TPS 5,000%:		\$1,030.32
TVQ 9,975%:		\$2,055.48
Sous-total du devis:		\$23,692.16
Total du devis:		\$23,692.16

EXCLUS:

Permis de construction
Tous matériaux que ceux mentionnés dans cet estimé
Tous travaux autres que ceux mentionné dans cet estimé
Tout autres travaux seront effectués à un taux de 75\$ l'heure
Plus les frais administratifs ainsi que les frais généraux

NA _____

Client _____

Finalisation

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente dans l'assistance

Rés : 2014-078

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

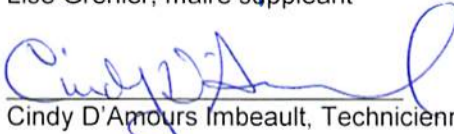
Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que :

La séance soit et est levée à 18 h 45

Adoptée à l'unanimité



Lise Grenier, maire suppléant



Cindy D'Amours Imbeault, Technicienne de bureau